

De l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba à la Société franco-manitobaine, une histoire que l'on ne saurait taire

Jacqueline Blay

Volume 29, numéro 1, 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1041207ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1041207ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Presses universitaires de Saint-Boniface (PUSB)

ISSN

0843-9559 (imprimé)

1916-7792 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blay, J. (2017). De l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba à la Société franco-manitobaine, une histoire que l'on ne saurait taire. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 29(1), 277–314.
<https://doi.org/10.7202/1041207ar>

De l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba à la Société franco-manitobaine, une histoire que l'on ne saurait taire

Jacqueline Blay

Le 8 décembre 1968, environ 600 personnes sont réunies au Collège de Saint-Boniface, dans la ville du même nom et berceau de la francophonie manitobaine, et affichent leur « volonté bien arrêtée de ne pas se contenter de survivre, mais de vivre dans toute la force du mot¹ ».

Ce 8 décembre 1968 est fondamental dans l'histoire des francophones du Manitoba. En effet, après 50 ans d'enseignement clandestin en français et des mois de consultations communautaires, les Franco-Manitobains décident de s'affirmer publiquement comme peuple fondateur du Canada : ils possèdent des droits et vont mettre tout en œuvre pour occuper leur place légitime dans l'espace politique canadien et manitobain. Pour y parvenir, ils mettent fin à l'existence de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (l'Association) et se dotent d'un organisme de revendication politique, la Société franco-manitobaine (SFM).

La solitude d'une communauté

Organisme fondé dans l'urgence en février 1916, et porteur pendant un demi-siècle de la Résistance des Canadiens français du Manitoba contre des lois provinciales qui les privent de leur identité, notamment dans le domaine scolaire, l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba met volontairement fin à ses jours. Pendant 52 ans, elle a mené une Résistance collective tenace, une désobéissance civile aux lois scolaires bien organisée, et une démarche axée sur la survivance identitaire du Manitoba français. Pour y parvenir, elle a puisé sa vigueur au cœur même de la communauté

canadienne-française de 1916 et de ses chefs qui ont su mobiliser et, ensuite, valider ces objectifs de Résistance.

Au pouvoir depuis peu, le premier ministre libéral Tobias C. Norris met en œuvre des réformes gouvernementales qui visent à profondément changer le Manitoba. En effet, la province éprouve des difficultés considérables au niveau de la productivité. Le déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914 a résolu quelques problèmes économiques, mais en a exposé d'autres : le Manitoba ne peut pas jouer un rôle efficace dans l'industrie de guerre.

Les causes de cette situation se trouvent, en partie, dans les niveaux d'analphabétisme de la province. En 1911, le pourcentage d'analphabète est de 13.31%, comparativement à 10.50% au Canada. Les taux les plus élevés se retrouvent dans la région de Dauphin (à tendance ruthène) avec 24.95%; 16.75%, dans Marquette; de 18.26% dans le comté de Provencher et 24.15% dans celui de Selkirk; Winnipeg a un pourcentage de 9.93%².

Tout naturellement, les réformes concernent le domaine scolaire : en 1916, Norris impose la scolarité obligatoire, causant par la même occasion une profonde anxiété chez les catholiques, qui estiment que seuls les parents ont l'autorité de décider de la scolarité de leurs enfants. Néanmoins, la majorité d'entre eux se plient et intègrent le réseau scolaire, public et laïc. Ceux qui s'y opposent paieront une double taxation, une au gouvernement et l'autre à l'Église pour entretenir les quelques écoles catholiques, dites libres, que l'on retrouve surtout du côté anglophone, dans la capitale, Winnipeg.

La deuxième mesure concernant le milieu scolaire vise l'interdiction d'enseigner dans toute autre langue que l'anglais. Or, depuis 1896, les Canadiens français gèrent leurs écoles, en grande partie, au sein d'un système scolaire public, qui leur impose de se conformer à des quotas pour obtenir, après les heures de classe, l'enseignement du catéchisme en français. Le principe « là où le nombre le justifie », instauré par le Règlement Laurier-Greenway, a mis fin aux querelles devant les tribunaux au détriment des catholiques, francophones et anglophones. Ce Règlement place les francophones en position de grande vulnérabilité, surtout dans les petits villages où la présence

d'une seule famille nombreuse peut changer la composition démographique d'une école et, par conséquent, la présence d'une enseignante catholique, donc francophone.

En 1916, le Rapport Newcombe, après examen de plus de 25% des établissements scolaires de la province, confirme les craintes publiques et gouvernementales. Au 30 juin 1915, la province du Manitoba compte 100 963 élèves dans 2 727 salles de classe. On dénombre 126 écoles bilingues avec 234 enseignants, 7 393 élèves inscrits et 3 454 présents, soit à peine 46%. Les Allemands ont accès à 61 districts scolaires avec 73 enseignants, 2 814 élèves inscrits et 1 841 présents, soit 65%. Le rapport note l'existence de 111 écoles ruthènes ou polonaises, 114 enseignants, 6 513 inscrits, et 3 885 présents, soit 59%. Le gouvernement conclut aisément qu'un enfant sur 6 reçoit donc une éducation dite bilingue³. Le système scolaire manitobain est devenu une tour de Babel, et des milliers d'enfants ne sont pas scolarisés. Néanmoins, lorsque le gouvernement met en œuvre la législation imposant l'anglais comme seule langue d'enseignement, les francophones sont les seuls à réagir de façon organisée pour contrecarrer les effets de ces réformes.

En effet, un groupe composé de juges, d'avocats, d'hommes d'affaires, de politiciens et autres chefs de file ressent le besoin impératif de lutter par l'entremise d'un organisme à base communautaire. Réunis dans la salle du Conseil municipal de Saint-Boniface, ces hommes préparent les stratégies nécessaires à l'établissement de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (l'Association), qui sera responsable de la Résistance : sa seule et unique mission sera d'aider les enseignantes et les commissions scolaires à violer la loi scolaire et à ne pas enseigner totalement en anglais.

Ces démarches sont d'inspiration laïque pour deux raisons : la première est que le tout nouvellement nommé archevêque de Saint-Boniface, M^{gr} Arthur Béliveau, est en voyage à Rome, où il s'est rendu pour plaider la cause de son diocèse, amputé de moitié par le Vatican pour mettre en place celui de Winnipeg. En effet, après plus de dix ans de requêtes auprès de Rome de la part d'Irlandais catholiques de Winnipeg qui refusent d'être sous la coupe d'un clergé francophone de Saint-Boniface, le Vatican a tranché en leur faveur.

La deuxième raison est plus pragmatique : le système scolaire est public et les nombreuses divisions sont chapeautées par des commissions scolaires de trois membres chacune, où il sera possible d'exercer une certaine influence. Chez les francophones, une grande partie des enseignantes sont des religieuses, disséminées dans les régions rurales, entre autres. L'Église sera donc présente et essentielle sur le terrain, aux côtés des laïcs, sans pour autant prendre la tête de l'Association.

La Résistance et les femmes

Au printemps 1916, la nouvelle loi scolaire est approuvée. L'Association attend le retour de Rome de M^{sr} Béliveau pour en faire une annonce officielle. Fin mars 1916, les femmes francophones sont convoquées à une réunion publique d'information, au cours de laquelle elles reçoivent leurs instructions et un fardeau moral extrêmement lourd :

Il faut que la femme canadienne-française demeure fidèle à la mission patriotique, et si jamais il y a trahison, ce seront les femmes de notre génération qui la feront. [...] La femme est la grande gardienne de la langue. [...] Jamais elle n'a le droit de trahir l'héritage lourd de gloire qu'elle a accepté de transmettre à ses fils, et elle doit enseigner l'amour et le respect de la race. C'est au foyer que la femme doit lutter. Elle doit faire de ce foyer un autel à la langue des aïeux⁴.

Les femmes présentes ce jour-là, et par la suite, semblent avoir accepté ces ordres de mission sans protestations, ni publiques, ni privées. D'ailleurs, la correspondance de l'Association ne compte aucune lettre qui fait état de contestations ou de doutes au sujet de ces instructions.

En 1916, au Manitoba français, la situation de la femme canadienne-française est semblable à celle des autres Canadiennes, sauf en ce qui concerne le fardeau de la transmission identitaire, ainsi que le droit de vote et celui d'être élues comme députées provinciales, droits qu'elles reçoivent cette année-là⁵.

L'Église catholique ne réagit pas immédiatement, et ce n'est qu'en avril 1917, donc plus d'un an après le passage de la législation, que M^{sr} Béliveau reconnaît le caractère démocratique du droit de vote, qu'il soit féminin ou masculin :

« Une minorité voit son influence se mesurer à la somme des votes qu'elle commande⁶. » Sans guide idéologique de la part du Vatican sur la question, Béliveau s'appuie sur ses seules valeurs personnelles, culturelles ou morales. Il aurait sans doute préféré que Norris ne soit pas aussi hardi au point d'ouvrir « toutes grandes les portes donnant accès aux professions masculines », comme celle de la députation. De plus, le féminisme le dérange beaucoup :

Notre gouvernement très radical [...] est allé jusqu'au bout dans la voie très dangereuse de qu'on appelle le féminisme. On ne change pas sans de sérieux inconvénients l'ordre établi par Dieu dans le monde. [...] La conclusion logique et nécessaire de cette loi, c'est qu'une femme devra valoir au moins deux hommes pour rester à la hauteur de sa nouvelle position : remplir tous ses devoirs de femme - car je suppose bien que le gouvernement ne l'en dispensera pas, - et ensuite remplir une partie des devoirs jusqu'ici réservés aux hommes⁷.

L'exemple ontarien où les femmes ont déjà voté inspire à Béliveau des mots durs : ce « suffrage féminin n'aura profité [...] qu'à un nombre infime de désœuvrées, de déclassées, d'évadées et d'agitateurs en jupon. » La femme doit être « obéissante, sans prétention, et désireuse d'accepter la volonté de Dieu, telle que dictée par l'Église⁸ ». Il demande aux Canadiennes françaises du Manitoba de faire leur devoir de citoyennes, en dépit de tous ces propos qui pourraient heurter leur sensibilité : « Mesdames, faites mettre vos noms sur les listes électorales et votez⁹ ». Par la suite, elles devront ne « jamais parler de politique au foyer¹⁰ ». L'attitude est donc ambiguë. Cependant, le moment venu, le message est direct, il faut voter :

SI NOUS VOULONS COMPTER POUR QUELQUE
CHOSE DANS NOTRE PROVINCE, C'EST LE TEMPS
D'AGIR, DEMAIN CE SERA TROP TARD¹¹.

Le bulletin de vote devient, en fin de compte, un instrument supplémentaire de protection du Manitoba français et de la Résistance. Le vrai travail de « patriote » dans la Résistance se fera surtout au foyer et en salle de classe, et la femme en sera sa cheville ouvrière.

Ce droit de vote ne changera en rien les difficiles conditions des femmes. Au foyer, les appareils ménagers qui faciliteraient leurs tâches sont rares. Sur le plan des conditions

sociales, elles sont assujetties aux hommes, qu'elles soient mariées ou célibataires, travailleuses sur la ferme ou en ville. Leurs possibilités de carrière sont limitées : elles ont le choix entre mères de famille, souvent nombreuse, employées de bureau, enseignantes ou infirmières. Si elles sont religieuses, elles sont enseignantes ou infirmières. La loi impose le célibat aux enseignantes laïques, alors que les religieuses doivent donner, par patriotisme, une partie de leur salaire à l'Association. Enfin, les enseignantes francophones doivent posséder des diplômes en bonne et due forme, comme l'exigent le ministère de l'Éducation et l'Association. Elles enseignent dans des écoles à multiples niveaux, isolées en campagne et à la merci de commissions scolaires qui cherchent à économiser sur tout, et en particulier leur salaire.

La Résistance s'organise

L'Association d'éducation est officiellement fondée, fin juin, à l'occasion très symbolique des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et très crânement l'hebdomadaire *La Liberté* titre : « La Résistance s'organise ». Il est possible alors de constater le niveau élevé de préparatifs des derniers mois. Le juge James-Émile Prendergast préside. Ancien député libéral et brièvement membre du cabinet Greenway qui a démantelé l'héritage héréditaire du gouvernement provisoire de Louis Riel, nommé par le premier ministre Wilfrid Laurier, Prendergast jouit d'un immense prestige.

Son vice-président est également juge et auteur de deux décisions qui renversent les législations de Greenway dans le domaine des droits constitutionnels linguistiques et ignorées par les gouvernements fédéral et provincial. Louis-Arthur Prud'homme est âgé et surtout identifié comme historien des Canadiens français du Manitoba. Les autres membres du conseil exécutif sont des hommes d'affaires ou d'autres futurs juges. La présence importante d'hommes de loi donne un relief particulier aux mots d'ordre de résistance civile, renforcés par une circulaire confidentielle de Mgr Béliveau, envoyée à l'ensemble de la population catholique francophone, le 20 août 1916.

Dans ses ordres, l'archevêque ne tergiverse pas : on ne tiendra pas compte des exigences « tyranniques du

gouvernement ». Aucune matière enseignée jusqu'ici n'est supprimée et « en sacrifier même une partie, c'est nous vouer à la destruction comme nationalité »,

Faites en sorte qu'on ne retrace nulle part avant d'en avoir conféré avec l'Association d'Éducation. [...] Pressez les peureux de s'entendre avec l'Association avant de manquer au mot d'ordre, qui est de garder le français que nous avons jusqu'ici. [...] La lutte peut être longue et ennuyeuse, mais notre existence nationale est en jeu¹².

S'ensuit une mise en garde contre les catholiques anglophones qui ne voient pas le danger que pose l'exogamie pour la survie de la langue française et de la religion catholique. La langue gardienne de la foi devient la devise de l'Association et, par extension, de toute la communauté francophone du Manitoba :

Les mariages mixtes favorisés par la communauté de langue [anglaise] constituent un coulage. Les chiffres que nous avons aux archives de l'archevêché sont formidables¹³.

Pour maintenir la flamme patriotique dans le Manitoba français, l'Association met en place un réseau d'information et de communication à partir de celui des paroisses, dont les curés deviennent des courroies de transmission. À cela s'y ajoute un comité de parents local, qui veille à l'élection de commissaires sympathiques à la cause et qui embauchent l'unique enseignante de l'école. Les manuels scolaires en français sont en provenance du Québec, et le programme tente d'enseigner deux curriculums aux enfants, un en anglais et l'autre en français. On met l'accent sur le comportement communautaire plutôt qu'individuel et, surtout, on ne se berce pas d'illusions : « Organisons-nous comme si nous devions être seuls à faire notre bataille. Nous nous trouverons bien dans cette prudence¹⁴. »

Le rôle de l'Association est central dans ce nouveau style de vie et, à ce titre, elle a besoin d'argent pour un secrétariat général, avec un seul employé, et des contacts entre tous ceux qui ont une influence quelconque dans leur région particulière. Chaque francophone et, par extension, chaque famille doit contribuer financièrement au grand plan de survivance incarné par l'Association. Une collecte annuelle est organisée et les noms des donateurs, ainsi que les montants de leurs dons sont

publiés, annuellement, dans *La Liberté*. Rapidement cependant, certains posent la question de savoir à quoi servent ces fonds. L'Association doit alors dévoiler au grand jour ses intentions qui vont demeurer les mêmes pendant plus de 50 ans :

1. Pour aider à la formation des instituteurs et des institutrices.
2. Pour fonder des écoles privées, là où c'est nécessaire.
3. Pour subventionner des écoles du soir dans certains endroits où il n'y a pas d'autres moyens de faire apprendre le français aux enfants.
4. Pour maintenir un secrétariat permanent à Saint-Boniface; c'est chose nécessaire, car sans cela tout l'organisme de l'Association se disloquerait.
5. Pour fonder une Caisse destinée à faire face aux menaces qui se dessinent dans de nombreux endroits¹⁵.

L'Association embauche immédiatement un secrétaire¹⁶, et ne trouvera celui qui va vraiment la marquer de son empreinte qu'en 1923. Joseph H. Daignault a 55 ans lorsqu'il entre au service de l'Association et va y travailler pendant 20 ans, sans relâche et avec un haut niveau de professionnalisme. Sa signature, ferme et bien lisible en 1923, n'est plus que l'ombre d'elle-même en 1943. Entretemps, il aura rédigé des milliers de lettres, recommandé des centaines d'enseignantes et réglé autant de conflits potentiels entre communautés ou encore entre enseignante et le gouvernement provincial.

Un secret de Polichinelle

En 1916, le Manitoba compte plus de 2 000 divisions scolaires¹⁷, éparpillées aux quatre coins de la province avec chacune au minimum une école de rang à plusieurs niveaux. L'Association sait où se trouvent les établissements qui la concernent et, en ce sens, elle aide le ministère de l'Éducation qui, remanié de fond en comble, doit lui-même trouver ses marques sur le plan administratif. Tout d'abord, il doit se doter de ressources humaines pour identifier et inspecter toutes les écoles établies, et obtenir l'ouverture d'autres établissements, là où les besoins sont identifiés. Ensuite, il doit assurer la mise en place d'un curriculum provincial en anglais, tout en espérant que les nombreuses commissions scolaires embauchent un personnel adéquat, ce qui pourrait être une entreprise difficile à cause du taux élevé d'analphabétisme manitobain.

Pragmatique, l'Association adopte alors une attitude de collaboration avec le gouvernement et cherche à tirer le meilleur parti possible d'une situation qui n'est pas, de prime abord, à son avantage. Un haut fonctionnaire joue un rôle particulier et inattendu. En effet, le sous-ministre de l'Éducation, Robert Fletcher, fait preuve d'une bienveillance qui deviendra un atout très discret et indéniable pour les francophones. Selon lui, les francophones auraient dû continuer à bénéficier du Règlement Laurier-Greenway¹⁸ :

Je suis personnellement très en faveur de voir les enfants, dont les parents sont francophones, apprendre à lire et à écrire en français. [...] Le problème vient, non pas du système, mais plutôt de la façon de le mettre en œuvre¹⁹.

Fletcher soutient que tous les enfants manitobains doivent recevoir une instruction citoyenne adéquate pour leur permettre, par la suite, de participer à part entière à la vie de la province et du Canada. Fletcher comprend et accepte rapidement que les francophones n'aient pas l'intention de totalement respecter la loi scolaire. Pragmatique, il ne sévit pas parce que non seulement il reconnaît le rôle historique des francophones et l'injustice destructrice qu'ils subissent, mais aussi que les francophones sont mieux organisés que d'autres groupes.

Néanmoins, Fletcher n'exerce pas le métier d'inspecteur scolaire et il s'avère rapidement qu'enseigner en cachette en français, comme le font les enseignantes francophones, comporte de sérieux risques pour la carrière. En effet, si, lors de la visite de cet inspecteur, les enfants ne sont manifestement pas suffisamment bilingues pour que l'inspecteur soit conciliant ou satisfait, il présente un rapport défavorable. Le sous-ministre est alors immédiatement mis au courant et le partenariat discret qu'il entretient avec les francophones entre alors en jeu. Les dirigeants de l'Association respectent le désir de Fletcher de voir leurs enseignantes posséder les diplômes nécessaires, ce qui lui permet de fermer les yeux sur d'autres manquements. Pour sa part, Daignault recherche des enseignantes discrètes, mais efficaces dans leur devoir patriotique, tout en étant compétentes. Ce comportement permet aux deux parties de s'entendre en cas de crise.

Ainsi, lorsqu'un rapport défavorable d'un inspecteur parvient sur le bureau de Fletcher, ce dernier avertit Daignault.

Dans la majorité des cas, l'enseignante s'en tire avec une remontrance verbale, à condition que les instructions initiales soient bien respectées. En effet, le secrétaire de l'Association donne, à la commission scolaire concernée, les instructions suivantes pour aider l'enseignante :

Vous écrirez à Monsieur Fletcher, et vous prendrez bien soin de marquer l'enveloppe « personnel ». Vous direz dans votre lettre que vous avez Mlle Grouette à votre école, sans malice, croyant que vu que le bureau appelé « Teacher's Bureau » ne vous en envoyait aucune autre, vous deviez plutôt garder Mlle Grouette que fermer l'école. Faites-lui une lettre aussi aimable que possible, expliquez-lui que le malentendu est dû à l'ignorance et pas du tout à la malice. Surtout, n'allez pas risquer que votre lettre tombe en d'autres mains que celles de Monsieur Fletcher. Faites recommander votre lettre à Monsieur Robert Fletcher, Deputy Minister of Education. Nous croyons que tout s'arrangera pour le mieux²⁰.

Grâce à cette entente cordiale, l'Association consolidera ses établissements, d'une part et, d'autre part, obtiendra du gouvernement des adoucissements, ici et là, à certaines situations difficiles. Tout tient dans la discrétion, voire le secret. Lorsque les parents présentent une pétition pour obtenir une enseignante catholique, comme la loi le permet, le gouvernement accepte tacitement que cette enseignante soit francophone et enseigne en français en cachette, comme l'exigent les ordres de mission de l'Association.

Une fois Daignault et Fletcher partis à la retraite, l'habitude sera prise de continuer à plaider pour telle ou telle enseignante, ou pour se plaindre d'un inspecteur trop zélé ou malveillant. Par exemple, en 1954, le futur juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba, Alfred Monnin, rencontre le premier ministre, Douglas Campbell. Il proteste contre l'attitude d'un inspecteur scolaire en particulier, Thomas Whitley, au comportement considéré comme inadmissible :

Selon nous, cet homme va au-delà des limites de son devoir, et fait en sorte qu'il est impossible d'enseigner en français dans des écoles où les parents, les enfants, et le public désirent que cette langue soit enseignée. Sa façon de faire son devoir ressemble à de l'espionnage et de la persécution, un état de choses qui serait difficilement accepté dans la plupart des autres provinces, si ces choses étaient connues²¹.

Les gains sur le terrain sont liés au travail de l'Association qui connaît une stabilité remarquable parallèle à celle du gouvernement provincial. En effet, de 1922 à 1942, John Bracken est premier ministre du Manitoba. Il n'est ni hostile aux francophones ni partisan politiquement. Ses plus importants dossiers sont économiques et il dirige des gouvernements de coalition. L'Association a un dialogue constant avec son gouvernement qui, tout en conservant les lois scolaires de 1916, s'appuie sur elle. Pour sa part, elle contrôle ses écoles et fait en sorte qu'elles répondent à leur rôle social, au sein de la société manitobaine.

Un autre élément de stabilité se retrouve dans le partenariat présidence-secrétariat de l'Association. En vingt ans d'administration, Daignault travaillera avec deux présidents seulement, soit le juge Henri Lacerte et Joseph-Aldéric Marion, un homme d'affaires du quartier sud de Saint-Boniface, Norwood. Ces vingt premières années seront essentielles pour que l'Association ait des assises solides, tant sur le plan communautaire qu'institutionnel. La qualité du travail de Daignault, son souci de voir les enseignantes diplômées, sa relation ferme, mais cordiale au sein même de la communauté, son entente avec les instances gouvernementales, tout cela fait en sorte que l'Association est respectée par le gouvernement provincial qui ferme les yeux devant le travail identitaire des francophones.

La correspondance de ces deux premières décennies indique un mode de vie isolé, centré sur la famille, le village, la paroisse et l'école. Pour briser cet isolement qui est, certes, protecteur tout en étant parfois difficile à vivre, notamment à la campagne, Daignault innove. Grâce au rédacteur en chef de *La Liberté*, Donatien Frémont, il offre aux élèves de l'Association un sentiment de solidarité, de fierté et d'identité communes.

En effet, quelques semaines à peine après son entrée en fonctions à l'hebdomadaire, Frémont et Daignault dévoilent le Concours annuel de français qui, sous une forme ou une autre, permet aux enfants non seulement d'évaluer leurs connaissances grammaticales et littéraires enseignées en catimini, mais aussi de se mesurer aux autres écoliers des écoles éparpillées ici et là, dans tous les petits villages francophones. Pendant des

décennies, les résultats du concours annuel du mois de mai sont publiés sur des pages entières de *La Liberté*.

Les effets de la Dépression

Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Manitoba a généralement un mode de vie qui, sauf en régions urbaines, est en position de repli, et ce, par la force des choses. Les dix années de la Grande Dépression accentuent cet état, car la crise frappe durement, autant en ville qu'à la campagne. Lors du Deuxième congrès de la langue française qui se tient à Québec, fin juin 1937, M^{gr} Émile Yelle présente un tableau saisissant du Manitoba français.

Tout naturellement, la langue anglaise domine dans le milieu du travail et impose ce que Yelle appelle « la gageure du bilinguisme » au francophone du Manitoba. Au foyer, on parle français, sauf en cas de mariage exogame. L'école a, selon Yelle, « une histoire humiliante », un adjectif que les francophones n'utilisent pas en public.

De plus, la crise économique a fait beaucoup de dégâts : « Bien des fortunes ont sombré, bien des positions importantes ont été perdues²² » avec un impact sur les chefs de file francophones :

Très peu d'employeurs de langue française; dans la classe professionnelle, 20 médecins sur environ 600, une dizaine d'avocats [pour une population de quelque 50 000 personnes]; sur 50 juges de différentes juridictions, 4 sont de langue française, parmi lesquels le juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba; à Ottawa, un sénateur sur 6, un député sur 7, au provincial 2 sur 55, avec une influence qui peut facilement être décisive dans 10 ou 12 comtés [et] 280 noms [de professionnels de toutes sortes]²³.

En ville, la population ouvrière est en grande partie au chômage et les deux tiers des francophones « vivent directement de la culture du sol [et] la mévente du blé a rendu la situation difficile²⁴ ». Qui plus est, la culture et la langue paient le prix des lois scolaires :

Pauvreté du vocabulaire, envahissement de la syntaxe par des tournures anglaises, absence de gout pour les lectures françaises, influence déprimante d'une petite

minorité anglicisée ou en train de l'être, victime parfois de circonstances presque incontrôlables, etc.²⁵

Un danger, la fuite des cerveaux, est une sérieuse menace avec « l'immigration de nos jeunes laïcs plus instruits vers l'est, où ils semblent pouvoir plus facilement s'orienter et trouver leur chemin²⁶. » En effet, les jeunes générations partent étudier ou travailler au Québec et n'en reviennent pas, un phénomène qui ira en s'accroissant. Yelle résume alors en quelques mots la ligne de conduite à prendre et qui représente un tournant : on ne compte que sur soi.

Pendant la crise économique de 1929 à 1939, l'Association a de la difficulté à maintenir ses programmes, notamment celui des prêts consentis aux futures enseignantes dont les moyens sont insuffisants pour payer leurs études à l'École normale. En effet, dès ses débuts, l'Association fait en sorte qu'elles reçoivent une somme d'environ 200\$ qui leur permet de payer leurs frais de scolarité à l'École normale. Elles doivent la rembourser à l'Association, dès qu'elles trouvent un poste dans un établissement francophone. Daignault doit entreprendre beaucoup de démarches pour récupérer les fonds prêtés à celles qui ne remboursent pas l'Association. Alors que la crise se prolonge, incapable de soutenir de façon durable cette initiative, l'Association y met fin, à regret.

Ces difficultés économiques demeurent pendant la Deuxième Guerre mondiale : deux institutions emblématiques se retrouvent en grande difficulté financière et doivent avoir recours à des collectes publiques de fonds. Tout d'abord, *La Liberté*. L'hebdomadaire, dirigé par les Oblats de Marie immaculée depuis 1913, ferme ses portes pour revenir dans les boîtes aux lettres de ses lecteurs, après sa fusion avec le *Patriote de l'Ouest*, en 1941, sous le titre de *La Liberté et Le Patriote*. De son côté, son directeur, Frémont, part à Ottawa pour prendre un poste aux communications du ministère de la Défense, et ses successeurs ne sont pas à la hauteur de son talent de journaliste ou d'historien. Le journal devient alors un porte-parole hebdomadaire de l'Église catholique en milieu laïc.

Par ailleurs, le Collège de Saint-Boniface, dirigé par les Jésuites et responsable de former l'élite francophone, peut à peine tirer son épingle du jeu. Le 8 mai 1940, Alfred Bernier, SJ,

un des professeurs de l'institution, écrit qu'une « lourde dette, une diminution du nombre de nos élèves, une incapacité pour un grand nombre de payer le prix régulier, un déficit annuel », tous ces facteurs sont à la source de ses difficultés financières.

L'histoire du Collège est faite de sacrifices. [...] En fait, c'est la Compagnie de Jésus qui, depuis l'incendie du vieux Collège [en 1922], a payé au-delà de 100 000 \$ pour combler les déficits²⁷.

D'autres bienfaiteurs anonymes, de même que l'archevêché, contribuent, ce qui fait dire à Bernier : « Normalement un Collège doit être soutenu par les familles de ses élèves [qui] sont en trop petit nombre et trop peu fortunées. Donc, logiquement, le Collège devrait fermer ses portes », auquel cas tout le Manitoba français serait en grand péril :

Mais non! Le Collège ne peut succomber [...] à moins que la population française du Manitoba ne veuille disparaître dans le déshonneur. Ce serait un honteux suicide²⁸.

Avec l'appui de M^{gr} Yelle et de tout le clergé du diocèse de Saint-Boniface, ainsi que quelques laïcs, la campagne de renflouement est entamée. Les sommes recueillies ne seront « pas données directement au Collège, mais réparties en bourses d'études pour compléter [ce] que les parents ne pourront pas payer intégralement. [...] Le Collège ne recevra que le juste prix nécessaire à sa subsistance²⁹ ».

Cette campagne illustre le rôle du Collège dans la société francophone : viser surtout le recrutement du clergé et « de personnages distingués par leur instruction, et même d'hommes supérieurs : une véritable élite! Quelle magnifique perspective pour notre petit peuple³⁰ »! Bernier sait bien que le mot « élite » a des résonances parfois négatives dans certains foyers : « Que me fait, à moi, le Collège, puisque je n'y envoie pas mes enfants! » Et de répondre :

Ils deviendront un jour financiers, médecins, avocats, juges, ingénieurs, agronomes, instituteurs. [...] Conscients de leurs devoirs, ils aideront leurs compatriotes, vos enfants, par leur dévouement, leur compétence, leur influence. On a beau médire la politique [...] il faut des nôtres, des chrétiens convaincus et des patriotes éclairés qui [...] défendent les causes qui nous sont chères³¹.

Quant aux autres, les plus « humbles ouvriers [ils] seront souvent de très utiles collaborateurs de nos 'grands hommes' et souvent, non moins efficaces par leur dévouement. » Dans tous les cas, la consigne est fondamentale : « Vous n'avez pas le droit de garder pour vous seul le trésor de votre éducation supérieure : vous devez en faire bénéficier vos frères³². »

Et Bernier de conclure : « S.O.S. cela veut dire : 'Save Our Ship' et cela peut aussi vouloir dire : 'Save Our Souls'. [...] Sauver notre âme! L'âme de la race française³³. »

Le début de la fin du repli

Le temps fait son œuvre et de nombreux pionniers de 1916 passent le flambeau de la Résistance à des mains plus jeunes. Deux archevêques coadjuteurs assistent M^{gr} Béliveau, victime d'un ACV et incapable d'assumer ses tâches. M^{grs} Émile Yelle et Georges Cabana ne possèdent pas son charisme ou sa vision du Manitoba français, mais ils vont néanmoins consolider le diocèse de Saint-Boniface. Ils le dotent de nouvelles paroisses et institutions et, petit à petit, l'Église catholique prend de plus en plus de place dans les opérations de l'Association, notamment au niveau des comités.

En effet, les circonstances économiques et sociales sont telles que les laïcs ne peuvent, sans l'appui de l'Église, maintenir le rythme et, surtout, l'ardeur de la Résistance. Les chefs de file ont parfois de la difficulté à convaincre les jeunes générations que vivre en français, c'est-à-dire à l'écart de la majorité, est le meilleur choix de vie et de carrière. En ce sens, la Deuxième Guerre mondiale fait voler en éclats certains comportements communautaires, et l'Association note de plus en plus les progrès de l'assimilation parmi les générations montantes.

Une fois M^{gr} Béliveau décédé, son successeur, M^{gr} Maurice Baudoux, originaire de la Saskatchewan, prend une place primordiale dans les affaires communautaires francophones. En particulier, il perçoit le besoin de mettre la nouvelle technologie de la radio au service de la langue et de la culture françaises, puisqu'à partir des années 1930, elle s'impose progressivement au pays. Lorsque le gouvernement fédéral approuve la création de deux réseaux, un en anglais et l'autre en français, les francophones de l'Ouest constatent qu'ils sont très mal desservis,

c'est-à-dire de façon aléatoire et minimale. Après avoir essuyé plusieurs échecs auprès de Radio-Canada pour obtenir des services en français à partir de leurs provinces, ils en viennent à la conclusion qu'ils doivent bâtir leur propre poste de radio, en recueillant suffisamment de fonds pour exploiter une station de radio privée francophone, dans chaque province.

Le premier choix se porte sur Saint-Boniface, et la campagne de souscription parvient à son but : le 27 mai 1946, CKSB-Radio Saint-Boniface entre en ondes, avec une présence régulière de l'Association et de l'Église. Néanmoins, le diagramme de rayonnement n'est pas suffisamment puissant pour rejoindre toutes les communautés rurales francophones.

L'ouverture du poste CKSB-Radio Saint-Boniface représente une victoire considérable dans l'histoire de l'Association et du Manitoba français. En effet, CKSB permet aux francophones non seulement d'entendre leur langue à la radio, donc de briser leur isolement, mais aussi de s'affirmer en public vis-à-vis des autorités gouvernementales, provinciales ou fédérales.

Par ailleurs, les progrès technologiques peuvent aussi défavoriser la minorité francophone en accélérant les occasions ou les moyens d'interaction avec la majorité anglophone, avec notamment l'électrification de la province, et l'amélioration du réseau routier et téléphonique.

La longue succession de gouvernements provinciaux de coalition prend fin avec l'arrivée au pouvoir, en 1958, du Parti conservateur de Duff Roblin, petit-fils de Rodmond, et premier ministre très interventionniste, prêt à moderniser, coûte que coûte, le Manitoba. Il se penche sur le système scolaire dans lequel il va imposer des réformes fondamentales. L'Association est déterminée à préserver ses écoles, mais elle doit choisir : soit se placer en retrait dans un maquis encore plus profond qu'en 1916, ce qui avec les technologies des années 50 est impossible à réaliser, soit collaborer et protéger ce qui peut l'être.

Roblin n'est ni sectaire ni anti-francophone et fait partie du Club des 200 qui recueille des fonds pour les activités de l'Association. Cependant, il a de fermes intentions : réformer, de fond en comble, la gestion des écoles, des commissions

scolaires et des municipalités. Pour y parvenir, il suit un plan qui débute par la mise en œuvre des recommandations de la Commission MacFarlane, qu'il n'a pas nommée, mais qui va être représentative de son administration. Aux audiences publiques, les francophones mentionnent ouvertement leur travail depuis 1916 et partagent leurs inquiétudes de perdre ce qu'ils ont préservé avec tant d'efforts.

La commission recommande le regroupement des établissements de niveau secondaire et le gouvernement accepte, tout en reconnaissant que cette mesure entraîne un autre changement fondamental : il faut délimiter les frontières des nouvelles divisions scolaires, en fonction de ces fusions. À cette fin et à cause de la sensibilité de la question, le premier ministre choisit le tout nouvellement nommé juge, Alfred Monnin, le chef émergent de la communauté francophone, responsable d'une commission des frontières. Monnin prend soin des particularités des différentes communautés linguistiques présentes dans la province et regroupe ainsi les francophones au sein d'unités scolaires presque homogènes sur le plan linguistique. Par la suite, le gouvernement organise des référendums dans chaque région et, dans l'ensemble, les Manitobains votent en faveur des fusions des divisions scolaires ayant des établissements de niveau secondaire.

De son côté, l'Association fait de plus en plus face à une assimilation insidieusement croissante. Lorsque les jeunes adultes se dirigent vers une profession libérale ou technique, ils doivent étudier dans des établissements anglophones. Les services en français étant inexistant, les jeunes générations voient la langue et la culture cantonnées au foyer, à l'église et à la vie sociale. Pour certains, parler français devient progressivement inutile, sinon futile. Ceux qui ont des emplois dans les usines, les magasins, les bureaux de Winnipeg ou les ateliers de chemin de fer de Transcona travaillent obligatoirement et majoritairement en anglais. Tout cela fait en sorte que le repli en régions rurales, ce que certains appellent « la ruralisation », est encore largement favorisé par quelques dirigeants canadiens-français, puisque la ville apporte des tentations porteuses d'assimilation.

Le rapport Dulong

Puisque le gouvernement Roblin semble sympathique à la francophonie, l'Association demande à plusieurs reprises un curriculum francophone, à l'image de son identité culturelle et linguistique. Comprenant que la collaboration francophone est essentielle à ses plans de grandes unités scolaires, Roblin laisse entrevoir, en juin 1962, une lueur d'espoir. Le gouvernement parle d'entreprendre sous peu des études « en vue de l'organisation sur une base normale, des classes de français dans les 1^{re}, 2^e et 3^e années³⁴ », tout en plaidant pour disposer de davantage de temps, même si la question scolaire est vieille de plusieurs décennies. L'Association se félicite de cette annonce qui n'est en fait qu'une déclaration d'intention.

Quelques mois plus tard, un sociologue du Québec, Gaston Dulong, remet à l'Association un rapport d'enquête dévastateur indiquant que les élèves des écoles sous la responsabilité morale de l'Association s'assimilent très rapidement et ne peuvent pas s'exprimer correctement en français :

L'impression générale et brutale qui se dégage de mon enquête est que la situation du français au Manitoba est extrêmement grave. Cette minorité francophone est déjà engagée dans un processus avancé d'anglicisation rapide et massive et, si la situation scolaire ne change pas rapidement et radicalement, le français disparaîtra totalement dans un avenir rapproché³⁵.

Pourtant, le recensement de 1961 indique que « le nombre de Franco-Manitobains a augmenté de 18 000 personnes et se chiffre 83 936, soit 9.1 % du total de la province ».

Combien de Franco-Manitobains parlent parfaitement et habituellement le français? Combien en ont une connaissance limitée, peut-être même purement académique? Combien de jeunes, entrant à l'école primaire ou au cours secondaire, sont en mesure de suivre des leçons de français³⁶?

Selon Dulong, « en arrivant à l'école, les jeunes d'aujourd'hui ne savent que le français, s'ils sont nés dans les paroisses agricoles, essentiellement francophones³⁷ ». Il estime que les francophones auraient intérêt à se regrouper géographiquement, mais « il ne faut pas s'illusionner sur les chances de survie d'ilots comme Powerview ou Sainte-Rose-du-

Lac, même si ce dernier englobe Laurier et Sainte-Amélie³⁸ ». Il confirme ainsi les dires de l'Association : le « vrai » francophone vit à la campagne, sur la terre.

À l'école, « le français, dans l'esprit de l'enfant, est psychologiquement déclassé, n'est qu'une langue seconde, l'anglais obtenant la part du lion³⁹ ». L'anglicisation est donc systématique et rapide : « Les mathématiques, les sciences, l'histoire, la géographie, tout est en anglais⁴⁰ ». La seule heure de français quotidienne est consacrée à l'enseignement religieux : si l'enfant doit parler d'autre chose que de religion, il ne possède pas de vocabulaire : « *L'école que fréquentent les Franco-Manitobains est une école anglaise qui prépare des unilingues anglais. C'est là un fait brutal*⁴¹. »

Au secondaire au Collège de Saint-Boniface, les élèves doivent réapprendre leur langue maternelle. Ils ne lisent pas en français et ne regardent pas la télévision française parce qu'on y parle trop vite : « C'est là, la réflexion de toute personne écoutant une langue étrangère⁴². » Le français est la langue seconde, et ils ne s'identifient pas au groupe francophone. Les enseignantes, pour leur part, « sont d'un dévouement admirable et à la hauteur de la tâche », mais « *ce qu'on exige d'eux est invraisemblable et même surhumain. On voudrait que leurs élèves suivent exactement le cours anglais des anglophones et qu'en même temps, ces mêmes élèves finissent par savoir parfaitement le français*⁴³. »

Dulong mesure la place de l'Église dans l'Association où les prêtres et religieuses sont des « piliers de la résistance », qui éprouvent un sentiment d'échec généralisé. Il recommande le départ de l'École Provencher des Frères marianistes, des Américains : « Ils jouent un rôle néfaste [...]. Plusieurs de ces frères ne parlent même pas le français. [...] Qu'on les mette dehors⁴⁴ ! » De fait, Dulong rejoint les fondateurs de 1916 : « La valeur des écoles françaises, essentielles à la survie du français au Manitoba, dépendra de la qualité du corps enseignant⁴⁵. »

Ce rapport suit une certaine prise de conscience des changements fondamentaux qui marquent la communauté francophone, ce qui fait qu'en 1963, le président sortant de l'Association, Léo Rémillard, estime qu'il faut se pencher sur l'avenir avec une plus grande ouverture d'esprit. D'ailleurs, à

l'occasion du 25^e congrès de l'Association, les laïcs prennent davantage de place dans les rangs supérieurs de l'Association.

À cause de la nouvelle conjoncture politique provinciale, la politique de gains conquis petit à petit disparaît, mais les Franco-Manitobains n'ont ni les moyens de leurs nouvelles ambitions ni le personnel pour répondre à des défis plus larges. Pourtant, le besoin de changer est impératif, et Rémillard le pressent avec justesse :

Les uns disent, en s'inspirant du passé, qu'il faut briser les lois afin de mettre plus de français dans les écoles, les autres, que nous sommes assez forts pour obtenir gain de cause auprès des autorités gouvernementales. [...]

Tout le monde dit ce qu'il pense, il y en a qui se disent experts, en parlant plus fort que les autres, d'autres qui se proclament médecins de la culture française et affirment que nous avons tous les instruments de culture nécessaires à notre épanouissement, la radio, le journal, la télévision, le Collège, etc., etc. Tout ça existe, mais combien de nos jeunes pourront en bénéficier d'ici une quinzaine d'années s'il n'y a pas eu de stratégie, de plan général pour que la situation s'améliore un peu? C'est à l'école et par l'école que nous devons travailler, comme l'avaient compris les fondateurs de l'Association⁴⁶.

De fait, l'Association progresse un peu dans ses demandes. En effet, le programme intitulé *French Option*, renommé *Français 1*, est enseigné à partir de la première année, alors que celui de *Conversational French*, qui aurait pu consolider les compétences orales des jeunes élèves, est considéré comme étant prématuré, sur le plan politique. Roblin fait alterner les francophones entre l'espoir et l'attente d'outils identitaires pédagogiques de base.

À ces problèmes de curriculum, il faut ajouter celui de la Question scolaire manitobaine qui revient au premier rang des préoccupations avec le conflit de l'École Saint-Émile, à Saint-Vital. En effet, les élèves de cette école libre, donc catholique, décident d'utiliser les ressources du système scolaire public, et ce, sans permission. La polémique fait grand bruit et dévoile, une fois de plus, combien cette question scolaire fait profondément partie, de façon négative, du tissu politique manitobain.

Cependant, 1964 n'est pas 1890 ou 1896, ou encore 1916. Ottawa est très présent dans la vie publique et, par un

conours de circonstances providentiel, le gouvernement fédéral lance sur les routes, à la veille du premier centenaire du Canada, la commission royale d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme (B&B). Une des premières rencontres des deux commissaires, André Laurendeau⁴⁷ et Davidson Dunton⁴⁸, se tient au Palais législatif du Manitoba. À cette occasion, Roblin reconnaît que la situation scolaire des catholiques et des francophones de sa province est un obstacle à l'unité nationale.

Peu de temps après, il annonce la mise en place de la politique des services partagés entre écoles libres et système scolaire public : gymnases et bibliothèques seront désormais disponibles aux élèves des écoles catholiques. C'est la seule solution possible à cette Question scolaire manitobaine : les parents catholiques voient leurs impôts scolaires utilisés pour leurs enfants. M^{sr} Baudoux donne le mot d'ordre : il faut accepter cette solution et engager les forces vives de la communauté francophone et de l'Association dans la prochaine lutte, celle des fusions des écoles élémentaires.

En effet, cette réforme organisationnelle suscite beaucoup d'inquiétude. Peu d'enfants étudient au-delà de la huitième année, et la présence d'une ou plusieurs écoles élémentaires dans un village ajoute à sa vitalité et à ses espoirs de pérennité. Cette réforme va être mise en œuvre conjointement avec celle des municipalités qui doivent, aussi, être fusionnées et réorganisées.

Les grandes unités scolaires

En 1964, la commission Michener⁴⁹ dépose son rapport : il s'agit d'un autre pan de réformes et une suite logique à la commission MacFarlane. Qualifié de « révolutionnaire et modéré », le rapport recommande, entre autres, l'imposition d'une taxe de vente provinciale de 2%⁵⁰. Michener rejoint toutes les couches de services gouvernementaux et, en particulier, les commissions scolaires : « Elles garderaient les fonctions suivantes : entretenir des édifices, contrôler l'usage des édifices pour des fins communautaires, embaucher les instituteurs, contrôler l'enseignement de la religion⁵¹. »

Michener recommande que 45 divisions scolaires secondaires assument la responsabilité administrative,

financière, et d'imposition foncière exclusive des quelques 1 500 qui n'ont pas été touchées par les récents votes référendaires, dont 978 divisions scolaires qui gèrent des écoles à multiples niveaux et environ 15 000 élèves⁵². Le rapport prévoit qu'à « la longue, les limites des territoires scolaires divisionnaires correspondraient aux limites des municipalités agrandies⁵³ ».

Au début de la campagne au sujet du *Bill 16*, les francophones sont répartis dans 50 paroisses, 90 écoles (élémentaires et secondaires), 576 instituteurs, 350 commissaires d'école, 10 800 élèves, dont 9 833 ont écrit l'examen de français de l'Association, « le tout centré autour de 18 000 familles dont la langue maternelle est le français⁵⁴ ». L'Association supervise tout, avec la collaboration des commissaires scolaires francophones⁵⁵.

La *Manitoba Teachers Society*, la *Manitoba Association of School Trustees* et la *Parents-Teachers Association* appuient le projet de loi qui prévoit que les écoles auront plusieurs niveaux, avec des enseignants à chaque niveau. Concrètement, il s'agit probablement du plus important changement dans la vie d'un enfant, francophone ou anglophone. Une fois le vote terminé, le gouvernement procèdera avec les élections des nouvelles commissions divisionnaires, en mars 1967.

Les francophones espèrent conserver les administrations scolaires de la Rivière-Rouge, Rivière-Seine et la Montagne. Pour y parvenir, ils doivent se présenter aux élections et, plus tard, poser leur candidature à des postes tels que surintendants, directeurs, enseignants. En d'autres mots, ils doivent aspirer au meilleur des deux mondes : conserver leurs écoles dans un système renouvelé, tout en ciblant des postes de commande qui leur permettront de protéger les valeurs identitaires. En aucun cas, l'Association n'a de rôle à jouer. Les inquiétudes sont très publiques :

Les plus petits villages voient les conséquences funestes qu'apporterait l'acceptation de ce Bill ; les plus gros ne semblent pas se soucier du tout de tous ces changements proposés. [...] Ils s'imaginent que leur grosse école est à l'abri de tout danger. Aveugles qu'ils sont. Et le jour où ce pas sera fait, ces plus gros villages perdront tous, sans exception, leur école secondaire. Un autre point qu'il faut souligner, c'est la disparition certaine de deux

tiers de nos écoles secondaires françaises actuelles, dès que le Bill 16 sera accepté⁵⁶.

Les opposants au *Bill 16* craignent de perdre l'école secondaire et élémentaire et les deux points de vue s'affrontent. Dépouillée des commissions scolaires, l'Association doit réagir et donner le ton juste. À la mi-novembre, elle organise une réunion spéciale de réflexion et de consultation, pour informer. Pour la première fois de son histoire, elle laisse le dossier scolaire entre les mains d'un autre organisme, celui des commissaires. Signe de confiance ou d'impuissance? En fait, elle sait qu'elle n'a plus la capacité d'intervenir directement dans chaque école et elle passe le relais aux futurs administrateurs, qui devront être élus pour faire ce travail.

Début décembre, Roblin laisse entendre que le prochain discours du Trône contiendra un projet de loi pour faire du français la langue d'enseignement dans les écoles manitobaines. Il s'agit d'une mesure appropriée, bien dans l'esprit du premier centenaire du Canada qui approche.

Le 15 décembre 1966, les commissaires francophones votent : 47 en faveur de la centralisation administrative et 26, contre. Ce n'est pas une énorme majorité, mais elle suffit⁵⁷. L'antagonisme rural-urbain est bien présent. Il reflète la position de l'Association : que l'élite canadienne-française vit sur la ferme et que la ville est néfaste au style de vie canadien-français.

En 1966, à cause du Bill 16, ces régions sont prises entre l'arbre et l'écorce par l'interventionnisme gouvernemental. Pour les parents des divisions scolaires rurales habitués à contrôler cette partie de leur environnement social, le réveil est brutal. Il s'agit là d'un reproche supplémentaire à l'égard de l'Association. Elle n'a pas su, ou pas pu, protéger la petite école dans la paroisse, fondement même du Manitoba français et du mouvement de Résistance. Le reproche est injuste, mais l'Association accuse le coup, sans pouvoir le contrer.

Elle perd le contrôle de ses cellules de base et présente l'image et le comportement d'un organisme sans réelle influence, sauf morale, donc vulnérable à des attaques de toutes parts. La centralisation scolaire devient un facteur supplémentaire vers son démantèlement.

Pourtant, certains envisagent l'avenir différemment :

On y sent, à la base même, toute une philosophie du rôle que doit désormais jouer notre groupe minoritaire au Manitoba : sortir du ghetto qu'on lui a trop longtemps imposé, se tailler une place au soleil manitobain, sortir de notre statut d'infériorité économique, s'infiltrer dans les milieux professionnels, commerciaux, industriels. En un mot, avoir notre mot à dire dans la vie manitobaine en son ensemble [...] sans accepter l'assimilation, mais aussi sans se refuser aux risques des influences extérieures. [...] Il faut plus que jamais prendre la voie de l'intégration, rechercher tous les bénéfices sociaux et économiques possibles dans notre province, ce qui n'exclut pas la préservation vivante de notre identité religieuse, ethnique et culturelle⁵⁸.

Depuis 1916, nous avons lutté pour conserver notre identité. En votant demain et en faveur de la centralisation administrative, nous poserons un autre geste patriotique pour le bien de nos enfants, tout en restant fidèles à notre idéal⁵⁹.

Cet éditorial de *La Liberté et Le Patriote* est fondamental dans l'histoire des francophones : il change les règles du jeu et illustre la vision renouvelée de l'Association et ses tentatives de revigorer son dynamisme, tout en essayant de rejoindre les Canadiens français dans leurs préoccupations les plus immédiates. Surtout, l'éditorial encourage les francophones à sortir de leur isolement. L'intégration est possible, sans perte identitaire, une des plus importantes craintes des francophones, justifiée, mais à être maîtrisée à tout prix.

En mars 1967, Roblin tient parole et présente la pièce législative qui enlèvera à l'Association son ultime point de revendication. Le *Bill 59* permet l'enseignement en français à 50% de la journée scolaire : il ne prévoit aucune mesure spéciale de mise en œuvre, notamment dans le secteur de la formation de ces enseignants francophones qui ont appris leur métier en anglais. Il limite aussi les matières qui pourront être enseignées en français, en excluant notamment les sciences et les mathématiques. Enfin, ce *Bill 59* ne sera mis en vigueur que dans les écoles qui en feront la demande aux commissions scolaires et le ministre a le dernier mot d'approbation ou de rejet. Bien que ne répondant pas totalement aux besoins et revendications des francophones, cette législation est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Manitoba, en avril 1967 : l'Association

d'éducation des Canadiens français du Manitoba n'a plus de raison de revendiquer et, en principe, de raison d'être.

Une révolution tranquille au Manitoba français

À partir de 1964, les nouvelles générations se rebellent de plus en plus devant l'autorité morale de l'Association qui, selon elles, les empêche d'être véritablement partie prenante de leur avenir. Ces jeunes adultes revendiquent les leviers du pouvoir communautaire et font connaître leurs opinions dans les colonnes d'un hebdomadaire bilingue, *The Courier of St. Boniface*. En particulier, ils refusent la trop grande présence du clergé dans les rangs de l'Association, exigent une plus grande place au conseil d'administration, et une plus grande ouverture d'esprit face à leurs requêtes. Or une fois le *Bill 59* adopté, les dirigeants de l'Association n'entendent pas fermer les portes de l'organisme, car ils estiment qu'il existe encore un important travail de sensibilisation à faire dans les communautés dans leur ensemble.

En effet, les réformes gouvernementales, les avancées technologiques, ainsi qu'une urbanisation croissante s'ajoutent aux changements sociaux causés par les travaux du concile de Vatican II. Dans le monde entier, les catholiques réévaluent leurs attitudes et comportements vis-à-vis de la vie religieuse et la pratique de la foi catholique. Le concept de justice sociale prend de l'ampleur et incite les laïcs et religieux à s'engager différemment dans la vie communautaire. Beaucoup de congrégations subissent de sérieuses pertes en ressources humaines, et l'Association est affectée par ces derniers changements dans les rangs de son personnel enseignant.

1968 est également une année charnière dans le monde entier, et le Manitoba français n'y échappe pas : les valeurs de 1916 ne sont plus d'actualité; de là à dire que l'Association n'est plus pertinente est un pas que franchissent les jeunes générations. Elles n'envisagent pas l'avenir de la même façon que leurs parents ou grands-parents, ce qu'illustre abondamment un mémoire des Anciens du Collège de Saint-Boniface à la Commission B&B.

Leurs statistiques illustrent les pertes d'une communauté francophone qui cherche à préserver à tout prix sa langue et

sa culture : « Durant les derniers 30 ans, 30% des bacheliers du Collège de Saint-Boniface nous ont quittés pour le Québec, 10% pour l'Ouest et le sud, et 60% seulement demeurent au Manitoba⁶⁰ ». Quelles que soient les causes de cet exode des cerveaux, les diplômés qui choisissent de vivre au Manitoba doivent s'adapter à un marché professionnel anglophone, alors qu'ils ont reçu une éducation francophone. Au travail, ils sont bien accueillis, mais oubliés par leur communauté d'origine.

Leurs succès comme architectes, comptables, avocats, ou entrepreneurs commerciaux ne sont jamais cités dans les écrits de l'Association. Leur francophonie ne leur donne pas non plus automatiquement accès à des promotions : ils font face à des plafonds invisibles, qui incitent 20% d'entre eux à songer à partir pour le Québec.

Ils perçoivent leurs enfants non pas comme des Canadiens français, mais comme des « Englishmen ». Selon eux, le Manitoba sera biculturel, à condition que la communauté francophone s'épanouisse, sans grossir les rangs du Québec. Il faut éviter de reléguer tous les Canadiens français à l'intérieur des frontières québécoises, « car c'est alors imposer de fait au Québec une solution séparatiste au problème de ses relations avec le reste du Canada⁶¹ ».

Profitant du premier centenaire du Canada, les Canadiens français tiennent des États généraux à Québec. Lors des sessions, les Québécois votent majoritairement contre une solidarité nationale qui engloberait tous les francophones, y compris ceux qui demeurent hors Québec. Le rejet est difficile à accepter, et chaque minorité francophone hors Québec va, dorénavant, se définir selon sa province : les Canadiens français du Manitoba deviennent alors les Franco-Manitobains.

De son côté, le gouvernement fédéral estime que pour contrecarrer ces vellétés séparatistes du Québec, il lui faut renforcer et rehausser la dualité linguistique du pays. Ottawa investit alors dans les communautés hors Québec, en commençant par le Manitoba français avec un programme d'animation sociale, qui doit identifier les chefs de file potentiels dans chaque communauté et les problèmes auxquels elles font face. Ainsi naitront les Rallies, ces consultations communautaires qui se pencheront sur l'avenir francophone au Manitoba.

Les premiers constats des Rallyes font état d'un marasme généralisé dans tous les secteurs de la vie sociale, économique, scolaire, communautaire :

En général, le français manque de cet esprit de solidarité et d'entraide mutuelle d'où, par exemple, découle la force économique du groupe juif. Le Canadien français en général ne soutient pas les entreprises commerciales de son milieu. Il manque d'initiative et de sécurité personnelle. Il manque de fierté pour sa race⁶².

Nous voulons un « vouloir-vivre » et « pouvoir-vivre » collectifs et cependant on souffre de complexe. Souvent, on blâme la langue pour le manque d'avancement, les salaires inadéquats, etc.⁶³

Une constatation frappe : contrairement aux attentes de longue date, le *Bill 59* n'améliore pas la situation scolaire parce que les parents doivent demander aux commissions scolaires la permission de le mettre en œuvre dans les écoles où les francophones sont présents. L'Association ne peut plus parler aux autorités scolaires ou municipales comme elle le faisait avec le gouvernement provincial. Sur le plan politique, les Franco-Manitobains n'ont donc pas vraiment de pouvoirs ou de leviers qui leur permettraient une certaine influence. Bref, le Manitoba français estime ne pas être en mesure de participer pleinement à la vie canadienne : l'avenir n'est pas envisagé avec optimisme.

Un renouveau communautaire

Six mois plus tard, la situation est totalement différente, l'attitude a changé, les obstacles sont abordés avec détermination, le désir de travailler de façon proactive est bien présent, de même que des plans de développement communautaire. Ce réveil optimiste prend racine dans l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* qui reconnaît l'égalité du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada, plaçant ainsi les francophones dans un rôle de peuple fondateur.

Le symbolisme et l'ampleur de cette parité sont suffisamment puissants pour que les Franco-Manitobains reprennent l'espoir d'avoir leur place légitime dans la société canadienne, en général, et manitobaine, en particulier. L'Association obtient un rendez-vous avec le premier ministre Pierre Elliot Trudeau et lui présente un document de base de

revendications. Le ton et l'attitude frappent : tête haute, parole ferme, attitude d'égal à égal :

Nous ne demandons pas de faveur. Nous réclamons le redressement d'une situation intolérable dans un pays qui se dit libre. Malgré toutes les garanties que vous connaissez aussi bien que nous et qu'il est inutile de ressasser ici, bien peu de Franco-Manitobains vivant actuellement ont connu le Manitoba authentique.

Notre génération a connu un Manitoba saccagé. La génération qui nous suit a connu le régime du français sous la table, en cachette. La génération actuelle refuse même les miettes qui tombent parfois, venant de notre gouvernement provincial, qui veut se donner l'air de redresseur de torts⁶⁴.

La bonne entente avec Roblin n'est donc plus qu'un souvenir : « Il s'affiche comme représentant de Sa Majesté Britannique, mais il fut et demeure encore un bien triste spécimen du 'British Fair Play'⁶⁵ ».

Le silence qui entoure la situation franco-manitobaine depuis 50 ans leur semble incompréhensible :

Il est absolument invraisemblable et pourtant c'est vrai qu'il a fallu attendre L. B. Pearson, non pour redresser la situation mais, au moins, pour pouvoir en parler au grand jour. Et les Franco-Manitobains en ont assez! Cette fois, ils veulent des gestes et aujourd'hui. Pas de faveurs, mais des réparations⁶⁶.

Par ailleurs, selon la langue parlée, l'unité nationale, un thème cher au nouveau gouvernement libéral, peut avoir un sens différent :

Pour un bon nombre de Canadiens, l'unité, c'est l'assimilation, le nivèlement. [...] En d'autres mots, c'est le cri de guerre de Dalton McCarthy, de sinistre mémoire. [...] Pour les Franco-Manitobains, unité veut dire 'Union de deux'. De deux qui ne sont pas d'égale taille⁶⁷.

L'unité nationale va de pair avec « le respect des minorités » :

Notre société est dangereusement malade. Elle est rongée par l'intolérance, la mauvaise foi, l'injustice rarement reconnue, jamais réparée⁶⁸.

Selon les Franco-Manitobains de 1968, le Canada de 1867 a été « assassiné au Manitoba en 1890, enterré en 1896, toujours au nom de l'unité nationale⁶⁹ ».

Il est temps d'affirmer, comme le font les historiens anglophones honnêtes, que les droits mêmes violés, demeurent des droits et que cela vaut au Canada et pas seulement au Québec⁷⁰.

Quant à ceux qui disent que le « Canada est un pays anglais, c'est faux. »,

Et lorsque les propagandistes nous disent avec une sympathie de comédiens : Si nous vous accordons vos droits – donc nous en avons – il nous faut les accorder aux néo-canadiens. Et puis, après? Les néo-canadiens seraient-ils privés des droits de l'homme? La suppression du français (au Manitoba et ailleurs) a fait du bien à qui? Pas à la cause de l'Unité, pour sûr⁷¹.

Ils font remarquer qu'ils ne demandent à personne d'apprendre le français et que, eux, peuvent s'exprimer en anglais :

Nous ne pouvons plus attendre. [...] Il y a un monumental rattrapage à faire. Il faut commencer tout de suite ... 'and sooner, if possible'. Les Franco-Manitobains crient pour la Société juste, non pas uniquement celle qui prévoit un toit, du sel et du pain, mais aussi celle qui nourrit et garantit les droits les plus fondamentaux de l'homme⁷².

Les Franco-Manitobains demandent au premier ministre six animateurs sociaux qualifiés, à plein temps et surtout rémunérés, disposant d'un secrétariat, pour combattre l'apathie générale. Ils sollicitent aussi un centre culturel provincial, un besoin suscité par la croissance des spectacles, dits boîtes à chansons et du 100 Nons, qui permet à la jeunesse de s'exprimer.

Le domaine de l'éducation demeure tout de même à l'avant-plan des préoccupations et, en particulier, le Collège de Saint-Boniface qui forme des bilingues « dans tous les domaines et en quantité. En quantité aussi, les bilingues inutiles, ici, sont allés faire fortune dans l'est, Montréal et même Ottawa. » Pourquoi tant investir dans une future élite si le Québec, qui ignore volontairement les besoins des Franco-Manitobains, sépare les familles en récupérant leurs enfants formés à vivre

en français? Tout de même, l'Association souhaite élargir la vocation du Collège en le transformant en un centre de formation pour fonctionnaires bilingues, mais ajoute en postscriptum : « À l'occasion du centenaire, le Collège de Brandon est devenu l'université de Brandon, le United College, l'université de Winnipeg. À quand notre tour⁷³? »

Rapidement, les sessions d'animation sociale portent des fruits, et on décide de fonder une nouvelle Association, avec un mandat et des objectifs de revendications beaucoup moins dociles vis-à-vis des gouvernements. Les anciennes structures de l'Association, c'est-à-dire une trentaine de personnes en divers comités, donc trop lourdes pour une communauté en mouvement, sont abandonnées au profit d'un conseil d'administration de six personnes, et comprenant deux directorats, un interne et l'autre externe. En décembre 1968, le secrétaire d'État, Gérard Pelletier, assiste à la naissance de la Société franco-manitobaine et encourage fortement les 600 personnes présentes à prendre leur destin en mains :

Il faut redonner droit de cité, droit réel, et vécu à nos deux majorités linguistiques. Si vous n'existiez pas, le Canada serait autre ou ne serait peut-être pas. Nous sommes venus pour vous dire que nous admirons votre détermination à demeurer francophones, qu'en cela, vous avez aidé le Canada tout entier et que celui-ci aujourd'hui vous retourne son aide en vous donnant les moyens de ne plus penser à survivre, mais à vous épanouir dans des cadres francophones et canadiens. Car c'est de vous, en dernière analyse, que dépend l'issue de cette entreprise commune⁷⁴.

[...] Le gouvernement Trudeau est attaché à la promotion des droits de l'homme, et au respect des droits de l'individu. [...] Une fois que sont garantis les droits individuels, le gouvernement a également la tâche d'assurer le développement progressif des communautés qui constituent notre société politique [dont, entre autres,] les communautés de langue.

S'il est vrai que le Canada ne conservera son identité politique distincte, son indépendance actuelle qu'en assurant la survie du bilinguisme, il importe au plus haut point de faire en sorte que les deux cultures officielles soient vivantes, là où sont regroupés les membres de nos majorités⁷⁵.

Son discours ne laisse pas de place au doute : les Franco-Manitobains font bien partie du tissu social et politique canadien et ils ont des droits. Ils reçoivent l'élan nécessaire pour relancer des plans d'avenir avec un exercice plein et entier de ces droits. C'est la fin du repli et du silence proactif, comme le favorisait l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba.

Le premier président de la nouvelle Société franco-manitobaine (SFM), Maurice Gauthier ressent certainement le poids de l'histoire :

Nous relevons le défi de notre temps. Si le défi de 1916 était de conserver le français dans nos écoles, notre défi à nous va beaucoup plus loin. [...] Si mon père, si vos pères, malgré tous les obstacles, ont réussi que nous parlions français ce soir, moi, je veux, nous voulons tous, et à tout prix qu'en 1975, nos enfants s'instruisent en français, que nos commissaires d'écoles, que nos conseils municipaux travaillent en français, que nos juges administrent la justice en français. [...] Ce défi sera pour moi le plus grand que je n'aie jamais eu à relever⁷⁶.

En fondant la SFM, les 600 délégués se placent au carrefour du changement. Elle sera volontairement différente de l'Association, même si la génération sortante cherche à conserver une certaine continuité grâce à Maurice Gauthier. Le conseil d'administration est considérablement réduit, plus jeune, laïc et plus représentatif de la communauté. Les programmes de développement communautaire sont ciblés vers des dossiers plus larges que celui de l'éducation, la relation auprès des deux niveaux de gouvernements est plus ouvertement revendicatrice. Surtout, la SFM va tenter de consulter davantage, d'avoir une plus grande ouverture d'esprit et une meilleure transparence dans ses actions, une promesse qui s'avèrera difficile à conserver, à cause de la nature même des relations avec les gouvernements, quels qu'ils soient. En particulier, les fondateurs de la SFM se distinguent de leurs prédécesseurs à l'AECFM sur un point fondamental : ils possèdent une « volonté bien arrêtée de ne pas se contenter de survivre, mais de vivre dans toute la force du mot⁷⁷ ».

La mémoire francophone retient de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba l'image d'un organisme essentiellement masculin dans son leadership, austère et replié sur lui-même, adepte aux négociations de

coulisses, et encourageant une désobéissance civile efficace mais discrète. Néanmoins, un examen plus attentif révèle une force féminine, composée de mères de famille très présentes, souvent à l'œuvre avec les prières en famille, un code de conduite et des valeurs qui adhèrent de près à celles de l'Association et de l'Église catholique. Pour leur part, les enseignantes, religieuses ou femmes célibataires, travaillent dans des conditions souvent difficiles, à la campagne en particulier. Elles font preuve d'un courage moral et civique remarquable. D'un côté, elles risquent leur emploi et, très souvent, un soutien familial, car beaucoup d'entre elles appuient financièrement leur famille; d'un autre côté, si elles choisissent d'obéir à la loi scolaire et enseignent en anglais, elles courent le risque d'être considérées comme ayant trahi le Manitoba français et l'Association d'éducation. La très grande majorité choisira la voie de l'Association.

Ainsi, grâce aux femmes, à la fermeté et à la constance des dirigeants, la survivance est une réalité durable, résultat d'un travail patient, cohérent et quotidien. Chacun adhère à la croyance ferme que le Manitoba français a un avenir au Canada et, de toute évidence, un siècle plus tard, ses héritiers prouvent que ces pionniers avaient raison d'espérer.

Les désirs des fondateurs de l'Association de voir les familles francophones, dans leur ensemble, choisir l'apprentissage en français et du français sont comblés, même si leurs enfants doivent le faire en cachette et en mentant. L'assimilation fait tout de même son travail insidieux de sape, que ce soit par l'entremise de l'emploi ou du milieu social. Le souhait de voir les familles demeurer à l'ombre du clocher du village demeure un vœu pieux, impossible à totalement réaliser, même en régions rurales où les contacts sont essentiels et impossibles à ignorer. La tentation de l'exogamie est souvent repoussée, l'ascendant de l'Église catholique étant tel que pendant presque deux générations, les francophones se marient presque exclusivement entre eux.

Les progrès technologiques vont bouleverser ce critère fondamental de la survivance et ouvrir la première brèche dans ce rempart que bâtit et maintient en place l'Association. Alors qu'elle commence à en subir les premières conséquences, elle entame des démarches pour élargir le curriculum en français et, ainsi, essayer d'endiguer les effets de l'usure de la Résistance sur

les Canadiens français. Les progrès seront lents et, pratiquement, minimes par rapport aux réels besoins.

Assaillie par la modernité d'une part et par les jeunes générations d'autre part, l'Association finit par accepter que les critères de base de la Résistance, à savoir le repli social, la vie à l'ombre du clocher, la ruralisation, le rejet de l'exogamie, ne soient plus de mise. L'impact des travaux de Vatican II sur la société laïque, l'arrivée au pouvoir de Pierre Elliot Trudeau avec la *Loi sur les langues officielles* et le rejet du Québec des minorités francophones accentuent le besoin de changement et de mouvement vers l'avenir.

Puisque les jeunes générations abandonnent l'idée de la survivance comme telle et de ses valeurs, telles que conçues en 1916 et prônées depuis, les dirigeants de l'Association ont alors la lucidité de mettre en place leur propre succession. Les nouveaux critères seront l'engagement public dans la vie courante et la prise accrue de risques.

Le mot d'ordre de la langue gardienne de la foi n'est plus valide, et le nouveau mode de vie, en contact constant avec la majorité, comporte beaucoup plus d'occasions de perdre sa langue et sa culture. Néanmoins, les jeunes générations s'engagent dans cette voie avec espoir et foi dans l'avenir. Leur optimisme d'avoir la capacité de changer leurs contextes législatifs est manifeste dans toutes leurs démarches à partir de 1968. En ce sens, ils sont bien les fils et les filles de leurs parents et grands-parents, ayant conservé ce que l'Association souhaitait qu'ils conservent : la confiance en eux-mêmes et un solidaire sens identitaire. Il s'agit de la plus importante victoire de l'Association, une victoire durable et remarquable par son ampleur.

NOTES

1. *La Liberté et Le Patriote*, 11 décembre 1968.
2. *Fifth census of Canada 1911, religions, origins, birthplace, citizenship, literacy and infirmities, by provinces, districts and sub-districts*, Volume II, Ottawa, King's Printer, 1913, Tableau XXVIII, p. 462.
3. Charles Newcombe, *Special Report on Bilingual Schools in Manitoba*, Department of Education, *Manitoba Free Press*, January 31, 1916.

4. *La Liberté*, 29 mars 1916.
5. De 1912 à 1917, les suffragettes canadiennes tiennent des campagnes concertées pour le droit de vote : les Manitobaines sont les premières Canadiennes à l'obtenir, le 28 janvier 1916. La Saskatchewan suit le 14 mars 1916, l'Alberta, le 19 avril 1916, la Colombie-Britannique, le 5 avril 1917, et l'Ontario, le 12 avril 1917. Un très petit nombre d'entre elles se présentent à la députation : Edith Rogers (1876-1947) est la seule à être élue, en 1920; il faudra attendre 1936 pour voir une autre députée.
6. *La Liberté*, 18 avril 1917.
7. *La Liberté*, 18 avril 1917.
8. Rosa del Carmen Bruno-Jofré, *Les Missionnaires oblates : vision et mission*, Montréal, McGill University, 2008, p. 10.
9. *La Liberté*, 18 avril 1917.
10. *La Liberté*, 18 avril 1917.
11. *La Liberté*, 20 avril, 1920. En majuscules dans le texte.
12. Arthur Béliveau, Strictement confidentielle, le 20 août 1916, CARSB, Boîte 53, Fonds SHSB, Chemise 1.2.111, Écoles du Manitoba, Correspondance 1869-1954 (à l'avenir, Béliveau, Strictement confidentielle)
13. Arthur Béliveau, Strictement confidentielle. Cette circulaire est visiblement imprimée sur les presses de *La Liberté*, et distribuée dans tous les centres canadiens-français.
14. *La Liberté*, 25 septembre 1918.
15. *La Liberté*, 25 septembre 1918.
16. L'Association aura trois secrétaires, parfois à temps partiel, jusqu'en 1923, J.A. Papineau, Louis-Philippe Gagnon et Marius Benoist.
17. Ce très grand nombre de divisions scolaires s'explique par l'absence de routes praticables et de moyens de transport adaptés aux conditions météorologiques, et géographiques. Chaque village a, en principe, une école. La scolarisation est parfois problématique, car tributaire des températures; dans certaines régions, les enfants vont à l'école à la belle saison lorsque les chemins sont ouverts et la durée même de l'année scolaire varie d'une région à une autre. En cas de travaux, les écoles sont souvent rudimentaires; avec le temps, le gouvernement impose des normes d'espace et de chauffage, par exemple.
18. Robert Fletcher, "The Language Problem in Manitoba's Schools", *MHS Transactions*, Series 3, Number 6, 1949-50 season. Fletcher est

déjà sous-ministre de l'Éducation, lorsque le gouvernement Norris arrive au pouvoir.

19. Père A. Laberge, le 9 avril 1924, dans Paul-Émile Leblanc, *L'enseignement en français au Manitoba (1916-1968)*, Thèse de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 1968, p. 38.
20. Le secrétariat de l'Association à Arthur Desjardins à Sainte-Amélie, 2 septembre 1922-Boîte 236-Fonds AECFM-Correspondance (Juillet-Décembre)-1922-42-173.
21. SFM-9-Organismes manitobains-944-AECFM-1956-1961089 /720 /342. Traduction de l'auteure.
22. *Deuxième congrès de la langue française au Canada*, Québec, 27 juin - 1^{er} juillet 1937, Québec, Action sociale, 1938, p. 9 (à l'avenir, *Congrès de 1937*).
23. *Congrès de 1937*, pp. 12-13. Le juge en chef est James E. Prendergast.
24. *Congrès de 1937*, p. 13.
25. *Congrès de 1937*, p. 13.
26. *Congrès de 1937*, p. 16.
27. *La Liberté*, 8 mai 1940.
28. *La Liberté*, 8 mai 1940.
29. *La Liberté*, 8 mai 1940.
30. *La Liberté*, 8 mai 1940.
31. *La Liberté*, 8 mai 1940.
32. *La Liberté*, 8 mai 1940.
33. *La Liberté*, 8 mai 1940.
34. *La Liberté et Le Patriote*, 22 juin 1962.
35. Boîte 1403-Fonds Raymond Bernier-AECFM-B&B-1964-1967-0069-1403-153, p. 5 (à l'avenir, Rapport Dulong).
36. *La Liberté et Le Patriote*, 19 avril 1963.
37. Rapport Dulong, p. 5.
38. Rapport Dulong, p. 15.
39. Rapport Dulong, p. 6.
40. Rapport Dulong, p. 6.

41. Rapport Dulong, p. 7.
42. Rapport Dulong, p. 7. Souligné dans le texte original.
43. Rapport Dulong, p. 11.
44. Rapport Dulong, p. 15.
45. Rapport Dulong, p. 14.
46. Léo Rémillard, président de l'Association, Boîte 1402 – Fonds Bernier AECFM – Congrès – 1963-1965 -0069-1402-126.
47. André Laurendeau est le rédacteur en chef du journal *Le Devoir* et, à plusieurs reprises, il a publiquement suggéré la tenue d'une enquête au sujet du bilinguisme et du biculturalisme.
48. Davidson Dunton est l'ancien président de CBC/Radio-Canada et président de l'Université Carleton.
49. Il s'agit de la Commission d'enquête sur l'organisation et le financement du gouvernement local au Manitoba, communément appelée « Commission Michener ».
50. De 1951 à 1961, la population du Manitoba augmente de 18,7 %, pour atteindre un total de 921 686 habitants, au profit des villes (hausse de 36,3 %) plutôt que des campagnes (baisse de 4,3 %). Qui plus est, le nombre d'enfants de 0 à 19 ans augmente (32,5 %, soit 91 012), de même que celui des personnes âgées de plus de 65 ans (27,2 %, soit 17 820), ce qui a de fortes répercussions sur les coûts de l'éducation et du bien-être. Government of Manitoba, *Report of the Manitoba Royal Commission on Local Government Organization and Finance*, April 1964, Winnipeg, Queen's Printer, Chapter, 1, Economic and Social Factors in Manitoba, pp. 1-2 (à l'avenir, *Michener Report*) Le fusionnement des municipalités rurales les réduit de 106 à une quarantaine, regroupées dans neuf régions, considérées comme neuf noyaux régionaux. Dans ce cas-ci, les francophones ne sont pas regroupés entre eux, ce qui aura un impact sur les services hospitaliers, par exemple.
51. *La Liberté et Le Patriote*, 29 mai 1964.
52. *Michener Report*, p. 12, Part A-Local Government Administration.
53. *La Liberté et Le Patriote*, 29 mai 1964.
54. Boîte 641- Fonds SFM-AECFM-Congrès général, 89-3/4.
55. Financièrement parlant, elle tire ses revenus du Sou de l'écolier, instauré pendant la Dépression, de la perception annuelle et de la gestion d'un dépôt de 668 œuvres de l'Office national du film. Cependant, les temps sont difficiles.
56. *La Liberté et Le Patriote*, 10 novembre 1966.

57. *La Liberté et Le Patriote*, 15 décembre 1966
58. *La Liberté et Le Patriote*, 9 mars 1967.
59. *La Liberté et Le Patriote*, 9 mars 1967.
60. Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur le Bilinguisme et le biculturalisme par l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface, Archives personnelles, Bruno Lagacé (à l'avenir, Anciens du Collège, Commission B&B).
61. Anciens du Collège, Commission B&B.
62. Archives AECFM – Boite 691- Commission du Rallye, Rapports synthèse, Politique, A-1.
63. Archives AECFM – Boite 691- Commission du Rallye, Rapports synthèse, Domaine culturel.
64. Association à Trudeau, À qui de droit, sans date, p. 1, Boite 720-Fonds SFM-9-Organismes manitobains-9-44-Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba-1956-1961-089-720-342 (à l'avenir, Association à Trudeau, À qui de droit, Boite 720-Fonds SFM, 089-720-342).
65. Association à Trudeau, À qui de droit, Boite 720-Fonds SFM, 089-720-342, p. 1.
66. Association à Trudeau, À qui de droit, Boite 720-Fonds SFM, 089-720-342, pp. 2-3.
67. Association à Trudeau, À qui de droit, Boite 720-Fonds SFM, 089-720-342, pp. 2-3.
68. Association à Trudeau, À qui de droit, Boite 720-Fonds SFM, 089-720-342, pp. 2-3.
69. Association à Trudeau, À qui de droit, Boite 720-Fonds SFM, 089-720-342, p. 3.
70. Association à Trudeau, À qui de droit, Boite 720-Fonds SFM, 089-720-342, p. 4.
71. Association à Trudeau, À qui de droit, Boite 720-Fonds SFM, 089-720-342, p. 3.
72. Association à Trudeau, À qui de droit, Boite 720-Fonds SFM, 089-720-342, p. 5.
73. Association à Trudeau, À qui de droit, Boite 720-Fonds SFM, 089-720-342, p. 8.
74. Discours Maurice Gauthier, 7 décembre 1968, *La Liberté et Le Patriote*, 18 décembre 1968.

75. Discours Gérard Pelletier, *La Liberté et Le Patriote*, 11 décembre 1968.
76. Discours Maurice Gauthier–Premier président de la SFM – le 7 décembre 1968, *La Liberté et Le Patriote*, 18 décembre 1968. Tous les discours de cette journée de fondation de la Société franco-manitobaine sont prononcés le 7 décembre 1968. Cependant, à cause de l'abondance de la matière à publier dans *La Liberté et Le Patriote*, ils seront publiés dans différents numéros, tout au long du mois de décembre 1968.
77. *La Liberté et Le Patriote*, 11 décembre 1968.